des Princes &c. Janvier 1771. 39 testations contre l'Edit, au cas que par surprise on parvint à le faire enrégistrer de force en Lit de Justice ou autrement, annonçant que son silence même sera une protestation toujours subsistante. Il est à observer que dans ces trois assemblées très-nombreuses il y a eu une unanimité de voix entière.

Le 6, quoique ce sut sête au Palais, à cause de la Saint Nicolas, le premier Président sit assembler les Chambres, suivant l'ordre qu'il avoit reçu dans la nuit du Grand-Maître des Cérémonies, & il invita le Parlement en la forme ordinaire à se trouver le lendemain à dix heutes du matin au Château de Versailles, ou Sa Majesté devoit tenir un Lit de Justice. En conséquence les Membres du Parlement renouvellement leurs protestations de la veille contre tout ce qui se passeroit, ne devant, ne pouvant, ni n'entendant y donner leurs voix. On sit aux Princes & aux Pairs les invitations ordinaires.

Le 7. le Lit de Justice s'est tenu avec la plus grande solemnité. Il étoit composé d'environ tice, 180 personnes, du nombre desquelles étoient dix Princes du Sang, vingt-sept Pairs Ecclésiastiques & Laïcs, trois Maréchaux de France, Mrs. le Chancelier, le premier Président, le Prévôt de Paris, environ 92 Présidens & Conseillers du Parlement, deux Secrétaires d'Etat & Maîtres des Requêtes, cinq Chevaliers de l'Ordre, trois Gouverneurs de Provinces, le Procureur & les trois Avocats Généraux, deux Gressiers en chef du Parlement & autres Officiers. Quand le Roifut entré, & que chacun eut pris sa place, Mr. le Chancelier dit par ordre de Sa Mejesté.

Lit de Justice.

